

**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2025/72

QUESTION N°6

OBJET : ENVIRONNEMENT / APPROBATION DU PLAN VELO COMMUNAL

**L'an deux mille vingt-cinq
Le huit octobre
A vingt heures trente**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 1^{er} octobre 2025, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUX
Jean-Claude CHEVRIER - Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT- Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN
Pascal KLINGLER - Jocelyne BINET - Josiane THOMAS - Maria GUYON
Florence DOUILLON - Nadine MEUNIER – Eric COUDERCHON - Fabien CUVILLIER
Amélie SANDRIN - Eric NOIRET - Brigitte SCHMIDT - Mathilde MISLIN - Eric BOSC
Patrick MURCIA - Christophe BATTAIS

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Seddik HADDOUYAT a donné procuration à Maria GYUON
Frédéric CLAUX a donné procuration à Chantal CLAUX
Christophe CONNAN a donné procuration à Jean-Claude CHEVRIER
Annie METAY a donné procuration à Eric BOSC

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

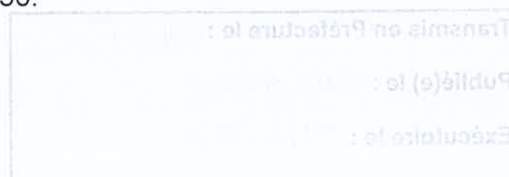
Souleymane SANOGO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Amélie SANDRIN

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30.

**Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de votants : 1**



N°D2025_72 – ENVIRONNEMENT / Approbation du Plan vélo communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code de la Route,

Vu la délibération n°CR 2017-77 du Conseil Régional d'Ile-de-France en date du 18 mai 2017 portant sur l'adoption Plan Vélo régional, modifiée par les délibérations CP2018-192 et CP2020-272,

Vu la délibération n°CR2025-028 du Conseil Régional d'Ile-de-France en date du 24 septembre 2025 portant sur l'adoption du Plan des Mobilités en Ile-de-France,

Vu la délibération n°5-12 du Conseil Départemental en date du 21 avril 2023 portant sur l'approbation du Plan Vélo du val d'Oise -2023-2025,

Vu la délibération n°D/2020/135 du Conseil Communautaire portant approbation du schéma stratégique cyclable de la Communauté d'Agglomération Val Parisis,

Considérant que la Commune souhaite développer la pratique et l'usage de mobilités douces aussi bien à but de loisirs mais également dans le quotidien des habitants,

Considérant la nécessité de déployer un maillage structurant d'aménagements sur le territoire afin de favoriser ces pratiques,

Considérant la nécessité de bénéficier d'une continuité cyclable et d'un maillage avec les communes limitrophes ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à la Majorité,

- ✓ **APPROUVER** le Plan vélo communal ci-annexé
- ✓ **AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser l'ensemble des démarches et travaux nécessaires à sa mise en œuvre.

Vote :

Pour : 23 dont 3 mandats

Abstentions : 5 dont 1 mandat (M. Bosc – Mme Metay – Mme Misslin – M. Murcia – M. Battais)

Transmis en Préfecture le : 09/10/2025

Publié(e) le : 09/10/2025

Exécutoire le : 09/10/2025

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET
AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 8 OCTOBRE 2025**

LE MAIRE



MICHEL VALLADE



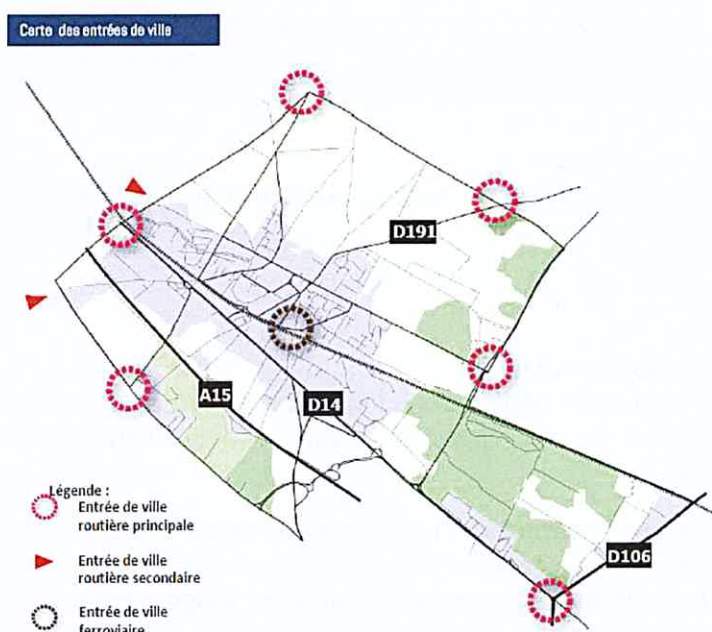


NOTE DE PRESENTATION

1. Contexte

La commune bénéficie d'une accessibilité renforcée par plusieurs grandes infrastructures routières (A15 et D14). Toutefois, ces axes majeurs, bien que facilitant l'accès extérieur, agissent comme de véritables coupures urbaines, compliquant la liaison entre certains quartiers.

Le territoire communal présente une organisation urbaine contrastée, avec des entrées de ville aux profils très hétérogènes (qualitatives ou non, adaptées ou non aux mobilités douces, ferroviaires ou routières). Ces points d'accès jouent un rôle déterminant dans la lisibilité du territoire et dans la perception de la commune par ses usagers.



Pierrelaye se caractérise par un centre-ville ancien composé de rues étroites, ponctuées de nombreux points de pincement, limitant les possibilités d'aménagements cyclables. Le réseau secondaire de la commune contraste fortement avec les voies principales, présentant des gabarits restreints malgré une sollicitation élevée. L'accès au cœur de ville repose principalement sur trois pénétrantes depuis le nord et l'est : le Chemin des Bœufs, la Rue de Bessancourt (D191) et la Chaussée Jules César.

Depuis 2021, nous avons été confrontés pour ce projet, à différentes contraintes. Tout d'abord, afin d'obtenir le meilleur taux de subvention, la CAVP imposait un tracé aux communes. Puis, aux vues des nombreuses remontées liées au manque de sécurité, des modifications à la marge étaient possibles. Par la suite les propositions des communes ont été acceptées. Suite à l'étude d'un plan de circulation, à l'émergence de nouveaux quartiers, la réhabilitation du pôle gare, la création d'un projet de zone de rencontre en plein cœur du centre-ville et aux changements de sens de circulation de certaines voies, un aménagement cyclable global se dessine.

Aujourd'hui, aucun maillage cyclable continu et structurant n'existe du nord au sud ou de l'est à l'ouest de la ville mais uniquement des tracés discontinus.

2. Objectifs

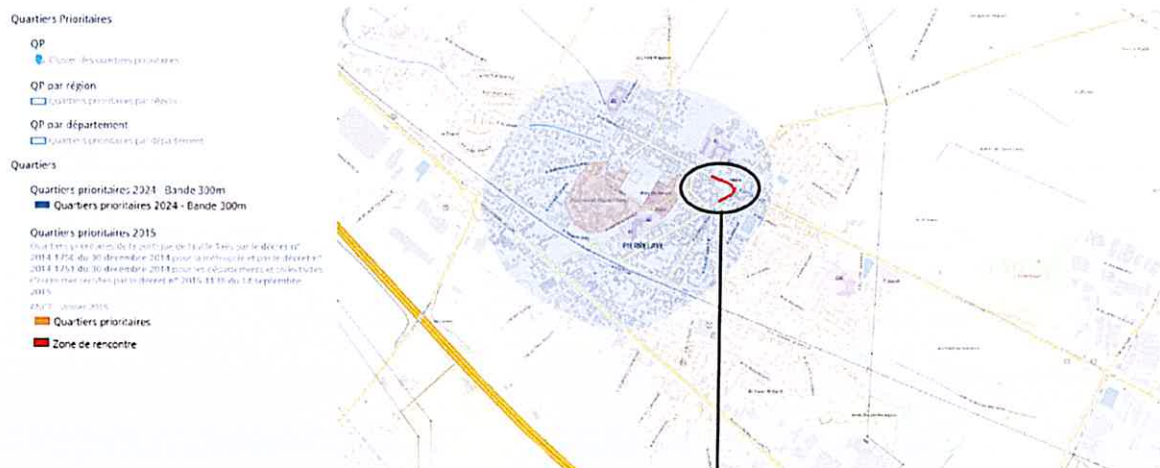
L'un des objectifs majeurs de ces aménagements est d'encourager la population à utiliser le vélo pour les trajets du quotidien qui est un levier essentiel pour réduire la congestion urbaine, diminuer la pollution et améliorer la qualité de vie. L'autre objectif majeur est de permettre aux habitants de pouvoir se déplacer vers les écoles, le collège, la gare, les commerces de proximité et les villes voisines en toute sécurité, que ce soit à pied ou à vélo. Aujourd'hui, la circulation automobile et l'absence d'infrastructures adaptées rendent ces trajets dangereux.

Ainsi, la première étape, consiste à créer une continuité cyclable, en lien avec les travaux et les projets urbains en cours de finalisation ainsi que la mise en place de stationnements cyclables.

Les rues pouvant être concernées par ces aménagements seraient :

- Rue du Général de Gaulle - 135 ml - traité dans le cadre du pôle gare Agglo
- Rue des Osiers - 150 ml
- Rue Aimé Viennet
- Rue de Malassis
- Voir entrée rue Jules César
- Rue Claude Grenthe - 253 ml - traité dans le cadre du pôle gare Agglo
- Rue Georges Boucher - 272 ml
- Rue Carnot - 370 ml
- Rue Léon Pelouse - 176 ml
- Rue Victor Hugo - 764 ml
- Rue Stéphane Legros - 175 ml
- Rue Thibivilliers - 189 ml - vigilance sur l'insertion avec Rue Jean Nicolas Leveau
- Chemin des Bœufs - 414 ml - vigilance sur l'insertion Rue Victor Hugo
- Rue des Jardins

Puis dans un second temps, horizon 2026, l'aménagement d'un centre-ville apaisé qui repose sur une approche globale visant à sécuriser les déplacements des usagers vulnérables (piétons, poussettes, trottinettes, cyclistes) tout en encourageant l'usage du vélo pour les trajets courts. La mise en place d'une zone de rencontre limitée à 20 km/h, avec une voirie en plateau surélevé à la hauteur des trottoirs, permet une meilleure cohabitation entre les différents modes de transport. Ce projet, en partie sur des tronçons de rues Départementale, d'intérêt communautaire et communal, a pour but d'offrir un cadre urbain plus sûr, plus fluide et plus agréable pour tous, tout en dynamisant les commerces de proximité.





Les enjeux d'un centre-ville apaisé

1. Favoriser l'usage du vélo pour les trajets courts (commerces, services, écoles, ERP)

Pour cela, il est nécessaire de rendre la pratique du vélo plus attractive et sécurisée :

- Création d'un réseau cyclable structuré, avec des itinéraires pratiques et directs menant aux commerces et aux établissements recevant du public (ERP).
- Mise en place de stationnements vélos sécurisés à proximité des commerces et services.
- Sensibilisation des automobilistes à la cohabitation avec les cyclistes via des campagnes d'information et des aménagements visibles.

2. Sécuriser les trajets des enfants vers l'école et le collège

L'autre objectif majeur de cet aménagement est de permettre aux enfants de se rendre à l'école maternelle et élémentaire Marie Curie ou au collège le Petit Bois en toute sécurité, que ce soit à pied ou à vélo. Aujourd'hui, la circulation automobile et l'absence d'infrastructures adaptées rendent ces trajets dangereux. Pour répondre à ces enjeux, plusieurs mesures seront mises en place :

Création d'un espace partagé cyclable et piéton continu et sécurisé d'une largeur de 2m50 et d'environ 95 mètres linéaire de long pour éviter les coupures et les zones dangereuses.

Mise en place d'une zone de rencontre à 20 km/h, réduisant la vitesse des véhicules motorisés et limitant le risque d'accident.

Installation d'une signalétique claire et visible, incluant des marquages au sol et des panneaux de sensibilisation pour rappeler les règles de partage de la voirie.

3. Aménager une zone de rencontre à 20 km/h pour un partage apaisé de l'espace public

La zone de rencontre est un espace où piétons, cyclistes et automobilistes coexistent en toute sécurité. Son aménagement permet de fluidifier les déplacements tout en limitant les conflits entre les usagers.

Réduction de la vitesse à 20 km/h, imposée aux véhicules motorisés pour assurer une meilleure visibilité et réactivité en cas d'imprévu.

Chaussée en plateau surélevé à la hauteur du trottoir, supprimant les bordures et facilitant les déplacements des personnes à mobilité réduite, des poussettes et des cyclistes.

Trois places de stationnements et une de livraison sont réorganisées pour fluidifier les déplacements et éviter les encombrements, notamment à la sortie de l'école. La voirie est réduite à une voie rue Victor Hugo.

Aménagement de mobilier urbain et de végétalisation pour renforcer le caractère convivial et attractif de la zone.

Les bénéfices d'un tel aménagement :

- Plus de sécurité pour les enfants et les piétons, avec une circulation automobile ralentie et mieux encadrée.
- Un cadre de vie amélioré, avec moins de nuisances sonores et une meilleure qualité de l'air.
- Un dynamisme commercial renforcé, en facilitant l'accès aux commerces et en incitant les habitants à y flâner.
- Une transition écologique encouragée, en réduisant la dépendance à la voiture au profit des mobilités douces.

En repensant l'aménagement du centre-ville autour de la sécurité et du partage de l'espace public, cette initiative vise à transformer durablement les habitudes de déplacement et à créer un cadre de vie plus agréable pour tous.

Les rues concernées par cet aménagement sont :

- Le carrefour des rues Boucher / Hugo / Boucher

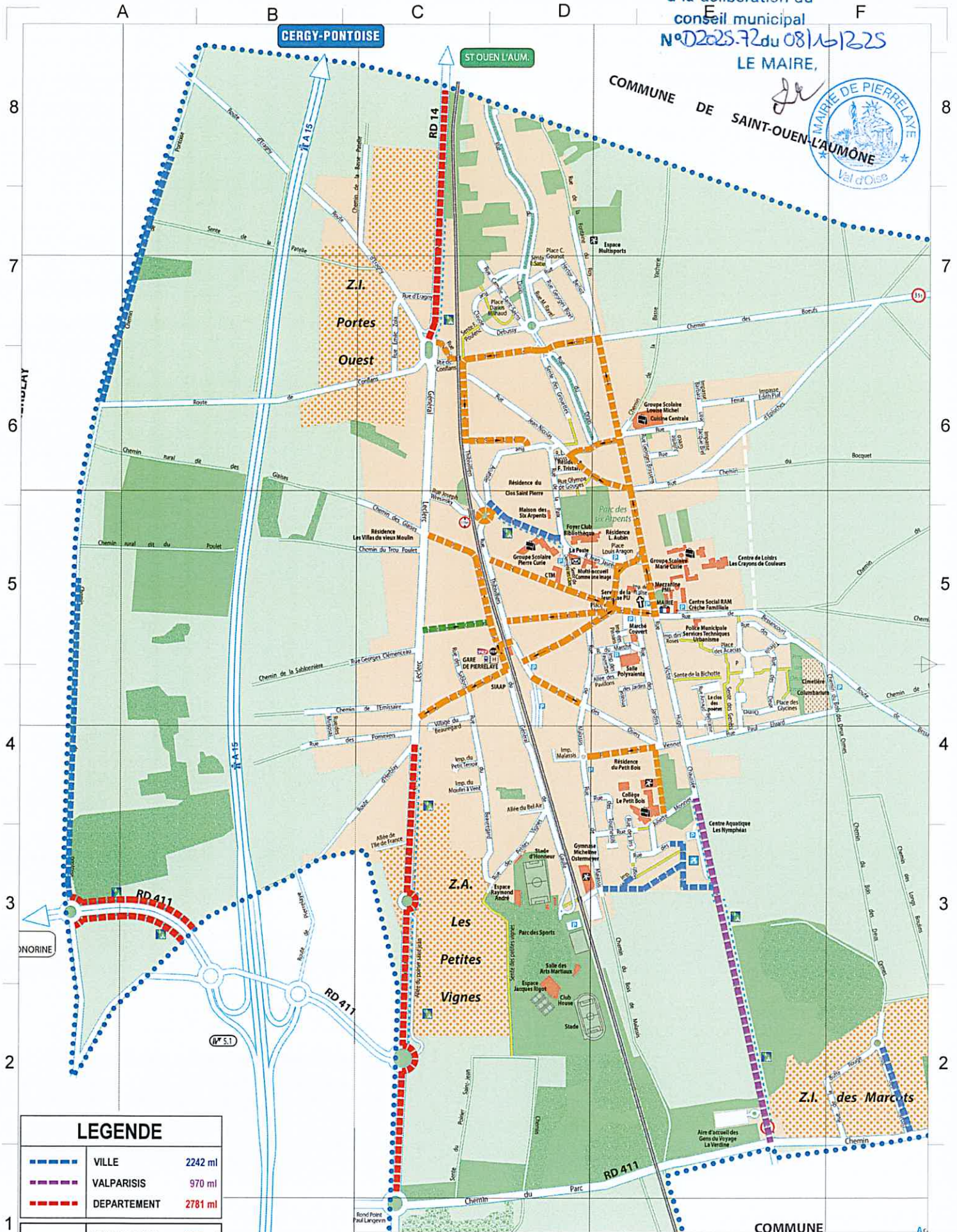
Vu pour être annexé
à la délibération du
conseil municipal
N°D2025-72 du 08/10/2025
LE MAIRE,



COMMUNE DE SAINT-OUEN-L'AUMÔNE

CERGY-PONTOISE

ST OUEN L'AUM.



PLAN VELO COMMUNE

95480 PIERRELAYE

DATE: SEPTEMBRE 2025 ECHELLE: SANS

PISTES CYCLABLES EXISTANTES ET EN PROJET



ACCES SERVEUR:

FORMAT: A2

DESSINE PAR: Jean Marc Borg

COMMUNE

Bureau d'études-Services techniques
22 Rue de Bessancourt
95480 Pierrelaye

FOLIO: